

INFORMATION SUR LE VOTE DU 7 JUIN 2014

Écrit par Dr KONATE Abdoulaye

Mercredi, 11 Juin 2014 14:03 - Mis à jour Mercredi, 11 Juin 2014 14:59

Le règlement intérieur de l'ordre des médecins du Mali, explique clairement le déroulement de l'élection du bureau du CNOM dans les articles 76 à 95 du Chapitre 1 : Election du conseil national au Chapitre 2 : Elections des Conseils centraux et des Conseils régionaux de l'Ordre. Le CNOM dans les communiqués sur son site web, à travers les médias et presse de la place, informait Tout médecin ou chirurgien-dentiste, régulièrement inscrit à l'Ordre de la tenue de l'élection du nouveau bureau par vote au scrutin secret du 07 juin 2014.

Par conséquent le vote du 7 juin 2014 a été reporté au 21 juin 2014, car le quorum n'était pas atteint pour procéder au vote, conformément au règlement intérieur en vigueur.

Le CNOM informe les médecins et chirurgiens-dentistes de la tenue de l'élection du nouveau bureau par vote au scrutin secret aura lieu, le 21 juin 2014 à la maison des Aînés à partir de 9h00. La présence de tous est vivement souhaitée.